

MOTION

Pour une modification des horaires de la Mairie

Vu l'art. 32 du règlement du Conseil municipal du 30 juin 2017,

Sur proposition de M. Antoine Locher pour le groupe PLR et de Mme Aoife Ryan (Indépendante),

Le Conseil municipal de Chêne-Bougeries charge le Conseil administratif de mettre en œuvre dans le délai imparti de 2 mois (art. 32 al. 2 Règlement), une proposition de modification des horaires de la mairie de Chêne-Bougeries.

Exposé des motifs :

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Mairie de Chêne-Bougeries, sise Route de Chêne 136, compétente pour les services administratifs divers et variés mis à disposition des communiens, connaît actuellement un horaire relativement restreint qui se présente tel que suit :

Pour le secrétariat général

Lundi : 8h30-12h, 14h-16h00

Mardi : 10h-17h

Mercredi : 10h-12h, 14h-16h30

Jeudi : 10h-12h, 14h-16h30

Vendredi : 10h-12h

Pour l'état civil

Lundi : 8h30-12h, 13h30-16h30

Mardi : 7h30-18h

Mercredi : 13h30-16h30

Jeudi : 8h30-12h, 13h30-16h30

Vendredi : 8h30-12h, 13h30-16h30

Hormis le mardi pour l'état civil, la mairie est ainsi ouverte au public uniquement pendant des heures traditionnellement passées au travail et ferme avant qu'un travailleur soumis à l'horaire usuel ne termine sa journée.

Or, il est manifeste que ces horaires, réduits pour le moins, ne satisfont pas à une majorité d'habitants de la commune, travaillant à des horaires usuels hors du territoire de la commune. Il est donc particulièrement difficile pour ces habitants de se rendre à la Mairie et accéder aux services administratifs de cette dernière sans prendre de temps sur les heures de travail.

Bien que d'autres communes connaissent un système d'horaire semblable, la mise en œuvre d'horaires plus étendus sur notre commune ne devrait pas pour autant sembler inenvisageable. À ce titre, la commune pourrait donc envisager d'étendre l'horaire du mardi sur un ou deux autres jours de la semaine, voire étendre l'horaire d'ouverture un jour par semaine après 16h30.

Pour conclure, sur proposition du groupe PLR et de Mme Ryan, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif :

- De modifier les horaires actuels de la Mairie afin d'être à la disposition des communiens ayant un horaire de travail usuel, par exemple en étendant l'horaire du mardi de l'état civil à au moins deux autres jours de la semaine, voire d'étendre l'horaire d'ouverture un jour par semaine après 17h.

En vous remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette motion.

Pour le groupe PLR

Aoife Ryan